

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

DELIBERATION N° 2023-06-090-DAP

Nomenclature : 3.6.3

OBJET : DENOMINATION « IMPASSE BÉATRIX BECK »

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33

Fait à Tarnos,
 le 10 juin 2023
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

13/06/2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à dix-neuf heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DUPRE	procuration	à	Mme SAINT-AUBIN
M. DECKE	procuration	à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN COURS DE SEANCE

Mme TROISVALLETS donne procuration à Mme BAULON à partir du point n° 2023-06-073-DGS

Mme DACHARRY donne procuration à M. LATAILLADE à partir du point n° 2023-06-074-DR/FIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30 29 à partir du point n° 2023-06-073-DGS 28 à partir du point n° 2023-06-074-DR/FIN
Nombre de pouvoirs	3 4 à partir du point n° 2023-06-073-DGS 5 à partir du point n° 2023-06-074-DR/FIN
Nombre de votants	33

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de dénommer la voie ouverte à la circulation qui desservira le lotissement réalisé par la SARL HERRI ONDOAN, situé aux abords de la rue FRINGON, afin d'en faciliter l'identification.



Dans ce cadre, le souhait est exprimé de dénommer ladite voie « Impasse Béatrix BECK ».
Née en 1914, décédée en 2008, française d'origine belge, Beatrix BECK, restera avant tout célèbre pour avoir reçu en 1952 le prix Goncourt pour son livre « Léon MORIN, prêtre ». Mais son œuvre et sa vie vont au-delà : tour à tour journaliste et écrivaine en France, membre puis démissionnaire du jury du Prix Fémina, professeure aux Etats-Unis et au Canada, puis à nouveau écrivaine à son retour en France, elles témoignent pleinement des questionnements et des engagements des femmes du XXème siècle.

En attribuant son nom à une voie de notre ville, le Conseil Municipal rend hommage à cette femme remarquable et donne visibilité dans l'espace public à la nécessaire égalité hommes/femmes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Considérant qu'il convient de dénommer ladite voie ouverte à la circulation publique,

DELIBERE

DENOMME « Impasse Béatrix BECK » la voie ouverte à la circulation qui desservira le lotissement réalisé par la SARL HERRI ONDOAN, situé aux abords de la rue FRINGON

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site **www.telerecours.fr**